

Le présent dossier a été constitué pour demander le lancement des enquêtes publiques conjointes :

- Préalable la Déclaration d'Utilité Publique à l'appui d'une étude d'impact,
- comportant un volet « Enquête parcellaire »,
- visant la mise en comptabilité du PLU de la commune de Beauvais.

Il porte sur la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Vallée du Thérain » située sur la Commune de Beauvais.

La Déclaration d'utilité Publique est sollicitée au profit de l'ADTO-SAO, concessionnaire de l'Agglomération du Beauvaisis, agissant en vertu d'une concession d'aménagement approuvée par délibération du Conseil d'Agglomération n°2015-316 en date du 26 juin 2015. La société ADTO-SAO est issue de la transformation de la SPLa SAO, intervenue par délibération du 16 décembre 2020.

Ainsi l'aménageur, agissant au nom et pour le compte de l'autorité expropriante, pourra diligenter les procédures administratives et judiciaires, à même de lui garantir la maîtrise foncière des terrains nécessaires la réalisation de l'opération susmentionnée.

Aménageur - concessionnaire : L'ADTO- SAO

Société Publique Locale, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Beauvais sous le numéro B 526 020 615 00062.

Domiciliée : 36, avenue Salvador Allendé - 60 000 BEAUVAIS

Le dossier comprend :

1 / Le dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

Pièce A : Informations juridiques et administratives

Pièce B : Actes administratifs

Pièce C : Notice explicative non technique du projet

Pièce D : Plan de Situation

Pièce E : Périmètre de DUP

Pièce F : Plan Général des travaux

Pièce G : Caractéristiques des ouvrages les plus importants

Pièce H : Appréciation sommaire des dépenses

Pièce I : Dossier d'étude d'impact et son résumé non technique

Pièce J : Annexes - Bilan de la phase de concertation, délibérations et avis rendus sur le projet

Estimation des Domaines

2 / Le dossier d'enquête parcellaire

Pièce K : Etat parcellaire

Pièce L : Plan parcellaire

3/ Le dossier de mise en compatibilité du PLU

Pièce 1 : Rapport de présentation

Pièce 2 : PADD

Pièce 4 : OAP

Pièce 5 : zonage

Pièce 6 : Règlement zone 1 AURb

Pièce 7 : CR de l'examen conjoint et avis

Pièce 8 et 10 : décisions de la MRAE

Pièce 9 : Courrier de la CAB sur la décision de la MRAE

ZAC de l'écoquartier « Beauvais - Vallée du Thérain »

Dossier de Déclaration d'Utilité Publique - notice explicative -novembre 2022